

L'ACTION DE L'UNESCO EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

par Abdelaziz ABID UNESCO

Je participe pour la première fois à un Congrès de l'ABF et j'en suis très heureux. C'est également pour moi un immense plaisir et un grand honneur de représenter l'Unesco à ce Congrès et d'y témoigner de l'intérêt tout particulier que l'Unesco et plus spécialement son Programme général d'information portent à la coopération internationale en matière de bibliothèques. L'Unesco suit naturellement avec sympathie votre action, persuadée que ses efforts et les vôtres se rejoignent. Du reste, cet intérêt ne date pas d'aujourd'hui. Qu'il me soit permis de rappeler brièvement les principes sur lesquels repose l'action de l'Unesco dans ce domaine et les grandes lignes de son action.

L'Unesco s'intéresse au développement des bibliothèques et aux problèmes de l'information depuis sa création en 1946.

Aux termes de son Acte Constitutif, elle a le devoir d'aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la protection du patrimoine universel des livres, en encourageant l'échange de documentation, et en facilitant par des efforts de coopération internationale l'accès de tous les peuples à ce que publie chacun d'eux.

Le Programme général d'information, communément désigné par son sigle, PGI a été créé en 1976 pour servir de point de convergence aux activités de l'Unesco en matière d'information spécialisée, de documentation, de bibliothèques et d'archives. Il sert de cadre aux différentes actions menées au titre de l'UNISIST- à l'origine programme de coopération en matière d'information scientifique et technique - par la suite étendu à tous les domaines de la connaissance. Ce sigle désigne l'ensemble des normes, règles, méthodes, principes et techniques élaborés au niveau international, nécessaires au traitement et au transfert de l'information ainsi que leur application au développement de systèmes compatibles d'information.

L'Unesco s'est fixé cinq tâches essentielles pour les années 80 : l'une d'elles est d'aider les Etats membres à résoudre leurs problèmes grâce à l'utilisation des connaissances.

Dans son Plan à moyen terme pour 1984-1989, l'Unesco dispose d'un grand programme intitulé "Systèmes d'information et accès à la connaissance" qui doit lui permettre de mener à bien cette mission.

C'est le PGI qui est l'élément central de ce grand programme. Il s'efforce de promouvoir les services de bibliothèques, d'archives, de documentation, d'analyse, d'orientation, de banques de données numériques et bibliographiques, ainsi que la formulation de politiques nationales d'information et l'élaboration de programmes de formation destinés aux spécialistes de l'information.

Le PGI s'emploie, malgré des difficultés de toutes sortes, à contribuer, dans la mesure de ses moyens et dans la limite de son mandat, à accroître, dans les pays en développement, leur capacité de bien saisir, organiser, diffuser et utiliser l'information produite à l'intérieur de leurs frontières respectives et d'accéder à l'information produite à l'extérieur.

Il est intéressant de noter à cet égard que sur les quelques 3.000 bases de données bibliographiques et numériques actuellement disponibles en ligne à l'échelle mondiale, moins de 1% sont produites dans les pays en développement.

L'objectif principal étant d'accroître la capacité qu'ont les Etats membres d'acquérir, de stocker et d'utiliser l'information en vue de leur développement, l'accent est mis tout particulièrement sur les politiques et les infrastructures nationales d'information, ainsi que sur la formation des professionnels et des utilisateurs de cette information.

En effet, outre l'analphabétisme et l'insuffisance de locaux, de crédits et d'équipements, les obstacles qui entravent la création ou l'extension des infrastructures d'information dans les pays en développement tiennent aux trois facteurs suivants :

1) Manque de personnel qualifié, qu'il soit formé localement ou à l'étranger. En outre, beaucoup de bibliothécaires et de spécialistes de l'information quittent la profession ou s'expatrient afin d'être mieux rétribués ;

2) Manque de coordination et de politique nationale d'information. Souvent, il n'existe pas de politique cohérente d'information. Il y a certes des initiatives gouvernementales, mais elles sont prises "au coup par coup" sans qu'elles s'inscrivent dans un plan d'ensemble. Nombre de projets ont été et sont encore financés par des "bailleurs de fonds" différents, sans qu'ils s'inscrivent dans un plan de développement visant à créer un système national d'information. De plus, il arrive assez fréquemment qu'une fois l'aide extérieure terminée, l'Etat ne trouve pas les crédits nécessaires pour continuer l'entreprise commencée ;

3) Sous-utilisation par les décideurs des systèmes d'information existants. Il semble qu'il y ait à l'heure actuelle

un cercle vicieux : les décideurs n'utilisent pas les systèmes d'information soit parce que ceux-ci ne leur fournissent pas l'information dont il ont besoin, soit parce qu'ils ignorent les services qui peuvent leur être fournis. Les décideurs ne considèrent donc pas ces systèmes comme un domaine prioritaire et ne leur accordent pas l'appui nécessaire.

Quelle est dans ce contexte la stratégie qui gouverne l'action de l'Unesco dans ce domaine ?

L'action de l'Unesco vise à :

1) Aider à la formulation de politiques et de plans en matière d'information; contribuer à la mise en place et au développement de systèmes nationaux d'information et de leurs diverses composantes institutionnelles; contribuer à l'amélioration de la communication scientifique et de la circulation de l'information scientifique et technique.

2) Contribuer à la création, à l'échelon national et régional, de systèmes de contrôle bibliographique et terminologique de l'information. En vue de faciliter l'échange de l'information, le PGI encourage l'utilisation de règles et d'outils de normalisation, l'adoption de techniques modernes et l'interconnexion des systèmes.

3) Promouvoir la création de bases de données locales, à l'échelon national, régional ou sous-régional, et l'accès à celles qui existent au niveau international;

4) Aider dans le choix, l'application et la maintenance des technologies utilisées pour le traitement de l'information;

5) Promouvoir dans les Etats membres et à l'échelon régional, la création et le renforcement de programmes de formation de bibliothécaires, d'archivistes et d'autres spécialistes nécessaires à la gestion d'une gamme complète de systèmes et de services d'information ; promouvoir une meilleure utilisation de l'information par un large éventail de groupes d'utilisateurs.

Pour mener à bien son programme, le PGI coopère étroitement avec les Etats membres, l'ONU et ses institutions, les autres programmes de l'Unesco, les spécialistes de l'information, et avec des organisations non gouvernementales spécialisées, telles que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), le Conseil international des unions scientifiques, la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs et l'Organisation internationale de normalisation.

Le PGI remplit son rôle en accordant son concours technique et financier aux différentes activités suivantes :

- réunions, consultations et conférences ;

- cours et séminaires de formation théorique et pratique ;

- projets pilotes et missions de consul-

tants ;

- bourses d'étude et fourniture d'équipements ;
- travaux de recherche, études et publications.

A titre indicatif, parmi les activités en cours d'exécution en 1986 par le PGI, on peut citer :

1) Des projets de services intégrés de bibliothèques et d'information (ILIS) actuellement en cours d'exécution à l'University of West Indies, à la Trinité et Tobago et à l'Institut national d'océanographie (NIO) à Goa (Inde) - ce dernier entrepris en collaboration avec la Commission océanographique internationale (COI) - ont obtenu des résultats concrets en ce qui concerne l'établissement de services d'information automatisés. Deux autres projets, l'un au Centre arabe d'études sur les zones et terres arides (ACSAD) à Damas, et l'autre destiné à soutenir le Réseau sahélien de documentation (RESADOC) de l'Institut du Sahel à Bamako, ont bien démarré avec une aide de l'Unesco sous forme d'équipements, de formation et de services de consultants.

Un projet innovatif a été lancé au début de l'année 1986 à l'Université de Nairobi avec l'aide du Centre international d'études chimiques de Ljubljana en Yougoslavie. Il s'agit d'un programme d'information scientifique et technique, visant à renforcer la recherche et l'enseignement universitaire en vue de soutenir les secteurs productifs de l'économie nationale (camomille, etc.).

La mise en place d'un service pilote d'accès aux bases de données par voie de télécommunications a été achevée au Laboratoire national d'aéronautique de Bangalore (Inde) en collaboration avec l'Agence spatiale européenne et l'Unesco, et il est prévu que ce service serve à des démonstrations lors du Séminaire régional sur le traitement et la recherche de l'information chimique pour l'Asie et le Pacifique qui aura lieu en juin 1986.

2) Dans le cadre du Réseau régional pour l'échange d'information et d'expérience en science et technologie en Asie et dans le Pacifique (ASTINFO) plusieurs activités sont en cours d'exécution. Parmi celles-ci, l'une des plus importantes est le Réseau d'information sur les plantes aromatiques et médicinales dans la région d'Asie et du Pacifique (APINMAP), lancé au début de l'année 1986 par l'Unesco, qui a invité les Etats membres de la région à désigner des points de coordination nationaux. Le gouvernement de Thaïlande a accepté de prendre en charge le secrétariat pour le réseau, et plusieurs activités dans ce domaine important pour la région (projet pilote pour l'échange de l'information, création de bases de

données régionales et nationales) sont actuellement en cours d'exécution.

3) Dans le cadre du réseau des Caraïbes pour l'échange d'information et d'expérience en science et technologie (CARSTIN), un soutien est apporté par le PGI au développement de quatre bases de données et services d'information sous-régionaux (couvrant les sciences de la mer, les énergies renouvelables, le transfert des technologies et les recherches scientifiques en cours), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, et un cours en matière d'application de la micro-informatique dans le domaine de l'information a été organisé.

4) Dans le cadre du Programme pour l'accès universel aux publications (UAP), établi en collaboration avec l'Unesco, deux séminaires (l'un au Sénégal, suivi du lancement d'un projet pilote, et l'autre, pour la région Asie-Pacifique) ont été organisés afin de promouvoir des actions concrètes aux niveaux national et régional, et un appui a été accordé afin de soutenir les efforts nationaux dans ce domaine, en Chine et en Ethiopie.

5) Afin de promouvoir la mise en oeuvre et l'utilisation de systèmes d'information particulièrement importants dans le processus du développement, un projet sur la consolidation de l'information technique pour les utilisateurs ruraux, une mise à jour avec CODATA (Comité international des données scientifiques et technologiques du Conseil international des unions scientifiques) du Répertoire international des sources de données en sciences et technologie, ainsi que la deuxième phase d'un projet pilote entrepris conjointement par l'Unesco et CESAP, au Sri Lanka, sur l'établissement d'un système visant à la fourniture des données nécessaires à la planification et à l'administration au niveau sous-national ont été lancés ; de même, un séminaire régional pour la région Amérique latine et Caraïbes, sur les systèmes et services d'information sur les recherches en cours, a été organisé en collaboration avec CEPAL. Les grandes lignes d'un programme de coopération régionale en Asie et dans le Pacifique couvrant les systèmes d'information pour la planification, au niveau sous-régional (thème d'une particulière importance pour le développement) ont été tracées lors d'un séminaire régional.

6) En matière de bibliothèques scolaires, un projet pilote pour l'Asie et le Pacifique a connu un très grand succès. De même, un projet pilote de bibliothèques publiques et d'information en Amérique Latine commencé à donner des résultats concrets. En Afrique, des activités préparatoires sont

entreprises conjointement avec l'AUPELF en vue de la création d'un Centre de coordination des bibliothèques universitaires de l'ouest francophone.

7) Dans le cadre du programme de gestion des documents et des archives (RAMP), de nouvelles études sont en cours de publication. En tout, plus de 30 publications ont déjà vu le jour. Rappelons que RAMP est un programme à long terme mis au point par le PGI et qu'il comprend des projets, des études et d'autres activités destinés à promouvoir et diffuser les méthodes de traitement, à contribuer au développement des infrastructures et à la formation de spécialistes en matière de gestion des documents et d'administration des archives.

8) En matière de formation plusieurs programmes nationaux et régionaux bénéficient de l'appui de l'Unesco dont l'ESI à Rabat, l'Institut de bibliothéconomie et de science de l'information de l'Université des Philippines, le cours post-universitaire de l'Université Simon Bolivar à Caracas, etc.

9) Pour terminer, je vais évoquer un projet nouveau encore au stade de la conception. Il s'agit de la création d'un réseau international de bibliothèques associées.

Enfin, en matière de financement, le PGI s'efforce de répondre aux diverses demandes d'assistance dans la limite des ressources disponibles parmi lesquelles le budget ordinaire de l'Organisation, le Programme de Participation et les accords de fonds-en-dépôt. Il est également possible, avec l'appui de l'Unesco, d'obtenir des fonds du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou d'autres sources internationales de financement, telles que le Système de financement des Nations Unies pour la Science et la Technologie au Service du Développement et les banques de développement. Pour 1984-85, le budget total provenant de ces différentes sources de financement s'élevait approximativement à 16 millions de dollars des Etats-Unis.

Les fonds extrabudgétaires sont principalement consacrés au développement des infrastructures dans le domaine des bibliothèques, des archives et de l'information spécialisée, au niveau régional et national, et à la formation de spécialistes de l'information. Le PGI, tourné vers le futur, apporte un soutien particulier à l'adoption des technologies modernes pour le traitement de l'information. Tous ceux qui souhaitent obtenir des publications du PGI ou des informations sur ses activités peuvent s'adresser à la Commission nationale de leur pays, ou écrire directement au PGI, Unesco, 7, Place de Fontenoy, 75700 PARIS.